

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - GTD

(Mise à jour du 30 novembre 2022)

1. Objet des CGV

- Le site Internet eflex.lemajordome.fr est édité par **GTD - GET THINGS DONE** (« **GTD** »), SAS au capital de 101.010 euros, enregistrée au RCS de NANTERRE sous le numéro 732 007 828, dont le numéro Siret est 73200782800054, dont le siège est sis 9, avenue Marcellin Berthelot, 92390 VILLENEUVE LA GARENNE, et dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR47732007828.
- Notre site eflex.lemajordome.fr est un site mettant en relation des Clients non professionnels agissant à titre privé, des salariés des entreprises répertoriées dans notre Catalogue ou des associations d'utilité publique (les « Clients ») et des vendeurs, professionnels ou non, (les « Vendeurs ») afin de permettre à ces derniers de proposer leurs Produits à la vente ou au don et de conclure avec les Clients des ventes directes ou des dons.
- **Nous (GTD) ne sommes pas le vendeur des Produits achetés par l'intermédiaire du site internet eflex.lemajordome.fr.**
- Les présentes Conditions Générales de Vente (les « CGV ») décrivent les modalités de vente à distance des biens entre les Vendeurs et les Clients par l'intermédiaire du site internet eflex.lemajordome.fr. et définissent les obligations et les droits des Parties à ce titre.

2. Champ d'application

- Ces CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve à **l'ensemble des ventes de Produits conclues entre le Vendeur et le Client**, acheteur du Produit, par l'intermédiaire du site eflex.lemajordome.fr.
- Elles s'appliquent également aux **biens mobiliers dont les entreprises n'ont plus l'usage et qui souhaitent en faire don à leurs salariés ou à des associations d'utilité publique**, tel que décrit ci-après.
- Elles **concernent uniquement les relations entre les Vendeurs et les Clients**, qui reconnaissent avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Produits proposés sur le site internet.
- Elles ne régissent donc pas les relations entre les Clients et GTD, qui sont définies dans les Conditions Générales d'Utilisation Clients (CGU Clients), et que les présentes CGV complètent.
- Seul le Vendeur, dont le nom est indiqué sur la fiche descriptive de chaque Produit, est le cocontractant de l'Acheteur pour l'achat desdits Produits. Les Produits ne pourront donc être repris par GTD qu'en sa qualité d'intermédiaire, dans les conditions décrites ci-dessous, et ne pourront pas être échangés par GTD.
- Elles sont accessibles à tout moment sur le site Internet eflex.lemajordome.fr et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.
- Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.
- Les modifications de ces Conditions Générales de Vente sont opposables aux utilisateurs de notre site Internet à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

3. Caractéristiques des produits proposés à la vente sur le site internet eflex.lemajordome.fr

- Les Produits proposés à la vente ou au don sur le site Internet eflex.lemajordome.fr font l'objet d'un descriptif permettant au Client de connaître leurs caractéristiques principales, et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, ainsi que leur prix ou leur caractère gratuit.
- Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande.
- Le choix et l'achat d'un Produit est de la seule responsabilité du Client.
- Les photographies et graphismes présentés sur notre site internet ne sont pas contractuels et ne sauraient engager notre responsabilité.
- Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés, les particularités essentielles et les délais de livraison.
- Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

4. Durée de validité de l'offre de Produits

- Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande.

5. Passation de commandes

- Il appartient au Client de sélectionner sur le site Internet eflex.lemajordome.fr les Produits qu'il désire commander. A cet effet, le Client doit :
 - Se rendre sur le site Internet eflex.lemajordome.fr, et s'il le souhaite, créer un Compte Collaborateur ;
 - Parcourir le Catalogue et cliquer sur la page du Produit pour afficher sa description et ses photos, telles que fournies par le Vendeur ;
 - Sélectionner le Produit qu'il souhaite acheter ;
 - Suivre les instructions du site, en remplissant le formulaire de commande et en choisissant le mode de livraison ;
 - Vérifier le contenu de la commande et, si nécessaire, corriger toute erreur ;
 - Valider la commande et le prix à payer, qui comprend le prix du Produit, les frais d'expédition et les taxes éventuelles ;
 - Lire les présentes CGV et les accepter (en confirmant la commande) ;
 - Choisir son mode de paiement et suivre les instructions du module de paiement en ligne.
- En cliquant sur le bouton « Payer », le Client comprend et accepte que :
 - Il conclue un contrat de vente avec un Vendeur ;
 - Il s'engage à remplir l'obligation de paiement et que tout manquement à cette obligation peut l'obliger à rembourser les pertes subies par le Vendeur ;
 - Il déclare qu'il a fourni des informations correctes et à jour et qu'il est entièrement responsable des achats effectués ;
 - Il confirme avoir lu et accepté les CGV et toute autre documentation contractuelle mentionnée dans les présentes
- Une fois ces étapes accomplies, le Client reçoit, par courrier électronique, un accusé de réception confirmant sa commande et le paiement de celle-ci.

6. Modification et annulation de la commande

- Une fois confirmée et acceptée, la commande n'est pas modifiable et ne peut être annulée, hors l'exercice du droit de rétractation ou cas de force majeure.

7. Tarifs

- Les Produits sont fournis aux tarifs librement fixés par le Vendeur figurant sur la fiche descriptive du Produit.
- Les prix sont indiqués en euros, HT et TTC, hors frais de livraison.
- Le montant des frais de livraison pour chaque Produit est ajouté au moment de la validation de la commande par le Client.
- Une facture est établie et remise au Client lors de la livraison des Produits commandés.

8. Conditions de paiement

- **Le prix est payable comptant, auprès de GTD qui encaisse le montant correspondant, au nom et pour le compte du Vendeur**, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes :
 - par cartes bancaires : Carte Bancaire, Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bancaires,
 - par virement bancaire.
- Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.
- Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par GTD, pour le compte du Vendeur.
- En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.
- Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Vendeur pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

9. Utilisateurs éligibles aux dons des Produits du catalogue

- **Certains Produits publiés dans notre catalogue sont proposés par des sociétés qui souhaitent les donner gratuitement à leurs collaborateurs, salariés de l'entreprise, ou à des associations d'utilité publique.**
- Les associations d'utilité publique sont des associations à but non lucratif (relevant de la loi du 1er juillet 1901), reconnues d'utilité publique visées au 1b de l'art 238 bis du code général des impôts et dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance, notamment à la redistribution gratuite de biens meubles aux personnes les plus défavorisées.
- Elles doivent être inscrites au répertoire national des associations (RNA), fichier national rassemblant l'ensemble des informations sur les associations, consultable sur la plate-forme ouverte des données publiques data.gouv.fr.

- **Ces associations bénéficiaires ne peuvent pas procéder à la cession, à titre onéreux, des biens donnés**, sous peine d'être exclues définitivement de la possibilité de bénéficier de dons.
- La responsabilité du Vendeur ou de GTD ne pourra pas être engagée si le Produit donné s'avère inutilisable, défectueux, abîmé ou dangereux.

10. Retrait des marchandises

- **Le Client peut retirer gratuitement le Produit commandé dans notre entrepôt** situé 9 avenue Marcelin Berthelot 92390 Villeneuve La Garenne – France, ou directement chez le Vendeur.
- Le Client est tenu de vérifier l'état des produits retirés et dispose d'un délai de trois jours à compter du retrait pour formuler par courrier postal toutes réserves ou réclamations pour non-conformité ou vice apparent des Produits retirés avec les justificatifs y afférents. Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et nous ne pourrions valablement accepter aucune réclamation.

11. Livraisons

- Les Produits commandés par le Client peuvent être livrés en France métropolitaine dans le délai d'expédition indiqué sur la fiche Produit auquel s'ajoute le délai de traitement et d'acheminement à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande sur notre site Internet.
- La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.
- Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront livrés en une seule fois.
- Le Client est tenu de vérifier l'état des produits livrés et dispose d'un délai de trois jours à compter du retrait pour formuler par courrier postal toutes réserves ou réclamations pour non-conformité ou vice apparent des Produits retirés avec les justificatifs y afférents. Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et nous ne pourrions valablement accepter aucune réclamation.
- Si les Produits commandés n'ont pas été livrés dans un délai de 30 jours après la date indicative de livraison, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2, L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.
- En cas de non-conformité du Produit livré, le Vendeur s'engage à y remédier ou à rembourser le Client, comme indiqué à l'article - « Responsabilité du Vendeur - Garantie ».
- Le Vendeur prend à sa charge les risques du transport et est tenu de rembourser le Client en cas de dommages causés pendant le transport.
- En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

12. Transfert de propriété - Transfert des risques

- Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, quelle que soit la date de livraison desdits Produits.
- Le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits.

13. Droit de rétractation

- **Le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception du Produit pour exercer son droit de rétractation auprès du Vendeur** (sauf s'il s'agit d'un Vendeur non professionnel), par l'intermédiaire de GTD, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin d'échange ou de remboursement, à condition que les Produits soient retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les 14 jours au plus suivant la communication de la décision de rétractation.
- Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur remise sur le marché, accompagnés de la facture d'achat.
- Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris.
- Pour exercer son droit de rétractation, le Client peut remplir et nous adresser par courrier postal le formulaire type de rétractation à la fin de nos CGV, ou effectuer toute déclaration dénuée d'ambiguïté indiquant son intention de retourner le Produit au Vendeur par notre intermédiaire.
- Les Produits doivent être retournés dans notre entrepôt situé 9 avenue Marcelin Berthelot 92390 Villeneuve La Garenne – France.
- En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Produits achetés et les frais de livraison sont remboursés; les frais de retour restant à la charge du Client.
- Le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la notification au Vendeur de la décision de rétractation, directement par GTD, au nom et pour le compte du Vendeur, en créditant le compte bancaire du Client.

14. Responsabilité du Vendeur – Garantie

- Les Produits vendus par l'intermédiaire de notre site Internet eflex.lemajordome.fr sont conformes à la réglementation en vigueur en France.
- Les Produits vendus par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, indépendamment du droit de rétractation, conformément aux dispositions légales,
 - de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande,
 - de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation,
- dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous et définies en annexe aux présentes CGV (Garantie de Conformité / Garantie des Vices Cachés).

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre du Vendeur ; Le Client peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit commandé, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 217-9 du Code de la consommation ; Le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les 24 mois suivant la délivrance du Produit.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le Produit. Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés Produit conformément à l'article 1641 du Code Civil; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

- Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits sous garantie jugés non conformes ou défectueux.
- Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.
- La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :
 - non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier,
 - en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.
- La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

15. Protection des données personnelles

- En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client par GTD sont nécessaires à la passation et au traitement de sa commande.
- Ces données sont communiquées aux Vendeurs afin de leur permettre de procéder à l'exécution du contrat. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins.
- Chaque Vendeur n'a accès qu'aux données à caractère personnel fournies par les Clients lors de la passation de la commande.
- Les Vendeurs s'engagent à assurer la sécurité des données à caractère personnel qu'ils conservent pour les besoins de l'exécution du contrat.
- Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.
- Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur notre site internet.

16. Imprévision

- Il est rappelé qu'en cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

17. Force majeure

- Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.
- La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.
- Dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.
- Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 60 jours, les présentes seront purement et simplement résolues après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.
- Par conséquent, la commande sera considérée comme annulée selon les dispositions de l'article "Commandes".

18. Droit applicable – Langue

- Ces CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.
- Ces CGV sont rédigées en langue française.
- Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

19. Nullité partielle

- Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

20. Information précontractuelle

- Le fait pour une personne physique ou une association de commander sur le site Internet eflex.lemajordome.fr emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire qui nous serait inopposable.
- En notre qualité d'intermédiaire des Vendeurs, nos informations de contact sont les suivantes :

GTD - GET THINGS DONE

9, avenue Marcellin Berthelot, 92390 VILLENEUVE LA GARENNE

21. Litiges

- Tous les litiges sont directement réglés entre le Client et le Vendeur.
- Le Client a ainsi la possibilité de signaler au Vendeur, via notre intermédiaire, par email à l'adresse contact@lemajordome.fr, dans un délai de 30 jours au plus à compter de la

confirmation de la commande, toute réclamation, concernant, notamment, la non réception du Produit, sa non-conformité à la commande ou encore la réception d'un Produit endommagé.

- Le Client et le Vendeur feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à la résolution amiable du litige.
- Selon les cas, le litige déclaré donnera lieu soit au renvoi du Produit commandé soit au remboursement, dans les conditions précisées aux présentes CGV.
- Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art.L 612-1) ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Garantie Légale de Conformité

■ Article L.217-3 du Code de la Consommation

« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L.216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19.

Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. »

■ Article L.217-4 du Code de la Consommation

« Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

■ Article L.217-5 du Code de la Consommation

« I.-En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;

3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement

4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.-Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat. »

■ **Article L.217-7 du Code de la Consommation**

« Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois.

Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;

2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans. »

■ **Article L.217-8 du Code de la Consommation**

« En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section.

Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre du présent chapitre, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil.

Les dispositions du présent chapitre sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts. »

■ **Article L.217-9 du Code de la Consommation**

« Le consommateur est en droit d'exiger la mise en conformité du bien aux critères énoncés dans la sous-section 1 de la présente section.

Le consommateur sollicite auprès du vendeur la mise en conformité du bien, en choisissant entre la réparation et le remplacement. A cette fin, le consommateur met le bien à la disposition du vendeur. »

■ **Article L.217-10 du Code de la Consommation**

« La mise en conformité du bien a lieu dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à trente jours suivant la demande du consommateur et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du bien et de l'usage recherché par le consommateur.

La réparation ou le remplacement du bien non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de ce bien et l'installation du bien réparé ou du bien de remplacement par le vendeur.

Un décret précise les modalités de la mise en conformité du bien. »

■ **Article L.217-11 du Code de la Consommation**

« La mise en conformité du bien a lieu sans aucun frais pour le consommateur.

Le consommateur n'est pas tenu de payer pour l'utilisation normale qu'il a faite du bien remplacé pendant la période antérieure à son remplacement. »

■ **Article L.217-12 du Code de la Consommation**

« Le vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment :

- 1° De la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité ;
- 2° De l'importance du défaut de conformité ; et
- 3° De la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur.

Le vendeur peut refuser la mise en conformité du bien si celle-ci est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés notamment au regard des 1° et 2°.

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Tout refus par le vendeur de procéder selon le choix du consommateur ou de mettre le bien en conformité, est motivé par écrit ou sur support durable. »

■ Article L.217-13 du Code de la Consommation

« Tout bien réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

Dès lors que le consommateur fait le choix de la réparation mais que celle-ci n'est pas mise en œuvre par le vendeur, la mise en conformité par le remplacement du bien fait courir, au bénéfice du consommateur, un nouveau délai de garantie légale de conformité attaché au bien remplacé. Cette disposition s'applique à compter du jour où le bien de remplacement est délivré au consommateur. »

■ Article L.217-14 du Code de la Consommation

« Le consommateur a droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat dans les cas suivants :

- 1° Lorsque le professionnel refuse toute mise en conformité ;
- 2° Lorsque la mise en conformité intervient au-delà d'un délai de trente jours suivant la demande du consommateur ou si elle lui occasionne un inconvénient majeur ;
- 3° Si le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte l'installation du bien réparé ou de remplacement ou les frais y afférents ;
- 4° Lorsque la non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur, ce qu'il incombe au vendeur de démontrer. Le présent alinéa n'est pas applicable aux contrats dans lesquels le consommateur ne procède pas au paiement d'un prix. »

■ Article L.217-15 du Code de la Consommation

« Dans les cas prévus à l'article L. 217-14, le consommateur informe le vendeur de sa décision d'obtenir une réduction du prix du bien.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du bien délivré et la valeur de ce bien en l'absence du défaut de conformité. »

■ Article L.217-16 du Code de la Consommation

« Dans les cas prévus à l'article L. 217-14, le consommateur informe le vendeur de sa décision de résoudre le contrat. Il restitue les biens au vendeur aux frais de ce dernier. Le vendeur rembourse au consommateur le prix payé et restitue tout autre avantage reçu au titre du contrat.

Si le défaut de conformité ne porte que sur certains biens délivrés en vertu du contrat de vente, le consommateur a le droit à la résolution du contrat pour l'ensemble des biens, même ceux non couverts par le présent chapitre, si l'on ne peut raisonnablement attendre de lui qu'il accepte de garder les seuls biens conformes.

Pour les contrats mentionnés au II de l'article L. 217-1, prévoyant la vente de biens et, à titre accessoire, la fourniture de services non couverts par le présent chapitre, le consommateur a droit à la résolution de l'ensemble du contrat. En outre, dans le cas d'une offre groupée au sens de l'article L. 224-42-2, le consommateur a le droit à la résolution de l'ensemble des contrats y afférents.

Les obligations respectives des parties au contrat, mentionnées à l'article L. 224-25-22 et relatives aux conséquences de la résolution pour les contenus numériques et les services numériques, sont applicables à la résolution du contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques. »

■ Article L.217-19 du Code de la Consommation

« I.-Le vendeur veille à ce que le consommateur soit informé et reçoive les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité des biens :

1° Durant une période à laquelle le consommateur peut légitimement s'attendre, eu égard au type et à la finalité des biens et éléments numériques et compte tenu des circonstances et de la nature du contrat, dans le cas d'une opération de fourniture unique du contenu numérique ou du service numérique ;

2° Durant une période de deux ans à compter du moment où les biens comportant des éléments numériques ont été délivrés, lorsque le contrat de vente prévoit la fourniture continue du contenu numérique ou du service numérique pendant une certaine période ;

3° Durant la période pendant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat lorsque celui-ci en prévoit la fourniture continue pendant une durée supérieure à deux ans.

II.-Lorsque le consommateur n'installe pas, dans un délai raisonnable, les mises à jour mentionnées au I, le vendeur n'est pas responsable des défauts de conformité résultant uniquement de la non-installation des mises à jour concernées, à condition que :

1° Le vendeur ait informé le consommateur de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de leur non-installation par le consommateur ; et

2° La non-installation ou l'installation incorrecte par le consommateur des mises à jour ne soit pas due à des lacunes dans les instructions d'installation fournies au consommateur. »

■ Article L.217-28 du Code de la Consommation

« Lorsque le consommateur demande au garant, pendant le cours de la garantie légale ou de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien, une remise en état couverte par cette garantie, toute période d'immobilisation suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Cette période court à compter de la demande d'intervention du consommateur ou de la mise à disposition pour réparation ou remplacement du bien en cause, si ce point de départ s'avère plus favorable au consommateur.

Le délai de garantie est également suspendu lorsque le consommateur et le garant entrent en négociation en vue d'un règlement à l'amiable. »

Garantie des vices cachés

■ Article 1641 du Code Civil

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

■ Article 1644 du Code Civil

« Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix. »

■ Article 1648 alinéa 1 du Code Civil

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

ANNEXE 2 . FORMULAIRE DE RETRACTATION

- Le présent formulaire doit être complété et renvoyé à l'intermédiaire GTD uniquement si le Client souhaite se rétracter de la commande passée sur eflex.lemajordome.fr sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables.

- A l'attention de

GTD - GET THINGS DONE

9, avenue Marcellin Berthelot, 92390 VILLENEUVE LA GARENNE

- Par la présente, je vous notifie ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous

- Commande du
- Numéro de la commande :
- Nom du Client :
- Adresse du Client :
- Signature du Client :